
Nombre de membres

Séance du mardi 08 avril 2025

en exercice: 10

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril l'assemblée régulièrement convoqué le , s'est réuni sous la présidence de Christian BELLAS.

Présents : 9

Sont présents: Christian BELLAS, Michel BOUDOU, Luc BEVILACQUA, Frédéric BOUDOU, Dominique BARASCUT, Sébastien AGUSSOL, Marylène VEYRIER, Mélodie CRAMETTE, Marine DELMAS

Votants: 10

Représentés: Nathalie LEOTARD

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Michel BOUDOU

Objet: Vote des taux des taxes locales 2025 - 2025 009

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal l'Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Il propose de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2025 pour la taxe Foncière bâti et la Taxe foncière non batie, mais d'augmenter la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 0.89 point

Le Conseil Municipal

APPROUVE à l'unanimité l'exposé de Mr le Maire.

ADOpte le taux de 35.72 % pour la Taxe foncière bâtie 2025.

ADOpte le taux de 95,85 % pour la Taxe foncière non bâtie 2025

ADOpte le taux de 17.04% pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

AUTORISE Monsieur Le Maire, à transmettre l'état 1259 TH-TF-TFNB 2025 aux services fiscaux avec les taux adoptés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Maire à transmettre ces décisions au contrôle de légalité.

Objet: Subvention exceptionnelle "Les Trois Voix" - 2025 010

Monsieur le maire explique à l'assemblée, que la commune à accueilli au sein de la maison Tiers lieu des artistes "Les Trois Voix", venues gratuitement depuis 3 ans, présenter leur spectacle.

Il demande au conseil de défrayer ces artistes pour leur déplacement, il propose 100€

Adopté à l'Unanimité

Objet: Subvention à l'Association Parent d'Elèves - 2025 011

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention de l'association des Parents d'Elèves, pour l'année 2025.

Il propose de verser 150€.

Adopté à l'Unanimité

Objet: Participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) - 2025_012

Le Maire expose :

L'opportunité de confier au CDG 34 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

L'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Que le CDG 34 peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité;

Que l'adhésion au contrat d'assurance entraîne l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance aux contrats d'assurance proposée par le CDG 34

Après en avoir délibéré, Le Conseil

DECIDE :

La collectivité donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

La collectivité a la faculté de ne pas y adhérer.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Adopté à l'Unanimité

Objet: Approbation du Plan Communale de Sauvegarde - 2025_013

Le Maire expose:

La Commune de LES RIVES s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise.
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en oeuvre pour gérer les évènements sur la commune.

Adopté à l'Unanimité